SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE

Etablissement public administratif départemental

N° ISSN : 16220218

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 2023 03 48

Date 31 mars 2023

SDIS DE L'ORNE – 12 rue Philippe Lebon 61000 ALENÇON
02.33.81.35.01 – direction@sdis61.fr

TABLE DES MATIERES

ARRETÉS PREFET **3**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS **4**

SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2023 ..... **4**

Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 octobre 2022 5

Procès-verbal du rapport n°1 : orientations budgétaires 2023-2025 7

Procès-verbal du rapport n°2 : avancements de grade des personnels administratifs et techniques du SDIS de l'Orne - élaboration des ratios promus-promouvables 9

Procès-verbal du rapport n°3 : avancements de grade des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de l'Orne - élaboration des ratios promus-promouvables 12

Procès-verbal du rapport n°4 : transformation de poste au tableau des effectifs 15

Procès-verbal du rapport n°5 : modification du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques du SDIS de l'Orne 19

Procès-verbal du rapport n°6 : participation du SDIS à la protection sociale de ses agents 21

Procès-verbal du rapport n°7 : convention relative à l'organisation des concours d'accès au grade de caporal 24

Procès-verbal du rapport n°8 : revalorisation des prestations de formation et autres services facturables pour l'année 2023 26

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS **32**

SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2023 ..... **32**

Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 janvier 2023 33

Procès-verbal du rapport n°1 : compte de gestion 2022 35

Procès-verbal du rapport n°2 : compte administratif 37

Procès-verbal du rapport n°3 : affectation du résultat 2022 41

Procès-verbal du rapport n°4 : budget primitif 2023 44

Procès-verbal du rapport n°5 : Construction du CIS de Mortagne – modification de l'autorisation de programme 49

Procès-verbal du rapport n°6 : transformations de postes au tableau des effectifs 2023 51

Procès-verbal du rapport n°7 : réforme de matériels 54

Procès-verbal du rapport n°8 : transfert de terrain – Perche en Nocé 56

Procès-verbal du rapport n°9 : demande de subvention : le fond vert 58

ARRETÉS PREFET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2023

CASDIS DU 25 JANVIER 2023
APPROBATION PROCES-VERBAUX

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Monsieur Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - Monsieur Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Monsieur LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL
APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

CASDIS DU 25 JANVIER 2023
APPROBATION PROCES VERBAUX

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

M. Christophe de BALORRE, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration. Il présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 27 octobre 2022 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 20 octobre 2022, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

CASDIS DU 25 JANVIER 2023
PROCES-VERBAL DU RAPPORT N°1

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°1
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 - 2025

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 - 2025

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a créé, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'obligation de procéder, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget par l'assemblée délibérante, à un débat sur les orientations budgétaires, s'appuie désormais sur un rapport présentant les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat et doit faire l'objet d'un vote.

Les orientations budgétaires 2023 – 2025 visent à répondre aux problématiques mises en évidence dans le SDACR[1], document présenté lors du conseil d'administration du 17 octobre 2019, à savoir :

- la maîtrise de l'activité opérationnelle avec notamment le recentrage sur les missions relevant du cœur de métier : l'urgence ;
- la sécurisation de la distribution des secours ;
- la vigilance accrue sur certains risques particuliers ;
- la qualité de vie en service.

L'ensemble de ces mesures sera réalisé avec la volonté de s'inscrire dans une politique durable répondant aux enjeux de développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Cependant, la situation géopolitique et économique entoure d'incertitudes très larges les prévisions pluriannuelles, et même la construction du projet de budget primitif 2023.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours : ➢ Prennent acte du débat d'orientations budgétaires 2023 – 2025 ➢ Approuvent les orientations budgétaires présentées.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

[1] Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°2
AVANCEMENTS DE GRADE
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES
DU SDIS DE L'ORNE
ELABORATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

AVANCEMENTS DE GRADE
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES
DU SDIS DE L'ORNE
ÉLABORATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer les limites possibles de ce taux de promotion par grade. Il est rappelé que cette possibilité ne s'impose pas à l'autorité d'emploi qui reste seule maître de la décision de procéder ou non à la nomination au grade supérieur d'un agent.

Vous trouverez ci-joint les tableaux pour l'année 2023, des agents administratifs et techniques.

Le comité social territorial du SDIS (CST) a émis un avis favorable sur les modifications à intervenir telles qu'elles vous sont présentées dans le présent rapport.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent les ratios promus-promouvables tels que présentés en annexe du présent rapport.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

Année 2023 – Filière administrative

Catégorie	Grade détenu	Grade d'avancement	Nbre d'agents promouvables	Ratio promus-promouvables	Nbre de promotions possibles
A	Attaché principal	Attaché hors classe	0	0%	0
	Attaché	Attaché principal	0	0%	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1 (100% homme)	0%	0
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	0	0%	0
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2 (100% femmes)	100%	2 (100% femmes)
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4 (50 % hommes, 50 % femmes)	75%	3 (66% femmes / 33% homme)

Année 2023 – Filière technique

Catégorie	Grade détenu	Grade d'avancement	Nbre d'agents promouvables	Ratio promus-promouvables	Nbre de promotions possibles
A	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	0	0%	0
	Ingénieur	Ingénieur principal	0	0%	0
B	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	0	0%	0
	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	0	0%	0
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2 (100% hommes)	50%	1 (100% hommes)
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	0	0%	0
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	3 (33 % femme, 66 % hommes)	33%	1 (100% homme)

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°3
AVANCEMENTS DE GRADE
DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
DU SDIS DE L'ORNE
ÉLABORATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

AVANCEMENTS DE GRADE
DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
DU SDIS DE L'ORNE
ÉLABORATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer les limites possibles de ce taux de promotion par grade. Il est rappelé que cette possibilité ne s'impose pas à l'autorité qui reste seule maître de la décision de procéder ou non à la nomination au grade supérieur d'un agent.

Vous trouverez ci-joint le tableau pour l'année 2022, des sapeurs-pompiers professionnels applicable.

Il est bien entendu que ces dispositions s'appliquent sous réserve du respect des possibilités de promotion offertes en fonction de l'emploi tenu selon l'organigramme fonctionnel et des limites fixées par les articles R. 1424-19, R.1424-23-1, R. 1424-23-2, R. 1424-23-3, de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant le nombre maximum d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels en fonctions dans les groupements des SDIS et de l'arrêté du 26 janvier 2017 relatif au nombre maximum d'officiers relevant du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels.

Le comité social territorial du SDIS (CST) a émis un avis favorable sur les modifications à intervenir telles qu'elles vous sont présentées dans le présent rapport.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent les ratios promus-promouvables tels que présentés en annexe du présent rapport.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

Année 2023

Catégorie	Grade détenu	Grade d'avancement	Nbre d'agents promouvables	Ratio promus-promouvables	Nbre de promotions possibles
A	Commandant	Lieutenant-colonel	3 (100% hommes)	0%	0
	Capitaine	Commandant	0	0%	0
	Médecin hors classe	Médecin de classe exceptionnelle	0	0%	0
	Médecin de classe normale	Médecin hors classe	0		0
	Pharmacien hors classe	Pharmacien de classe exceptionnelle	0		0
	Pharmacien de classe normale	Pharmacien hors classe	1 (100% femme)	0%	0
	Cadre de santé de 1ère classe	Cadre supérieur de santé	0	0%	0
	Cadre de santé de 2ème classe	Cadre de santé de 1ère classe	0		0
	Infirmier de classe supérieure	Infirmier hors classe	0		0
	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieure	0		0
B	Lieutenant 1ère classe	Lieutenant hors classe	4 (100% homme)	25%	1 (100% homme)
	Lieutenant 2ème classe	Lieutenant 1ère classe	4 (100% homme)	0%	0
C	Sergent	Adjudant	9 (100% hommes)	44,4%	4 (100% hommes)
	Caporal	Caporal-chef	2 (100% hommes)	100%	2 (100% hommes)

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°4
TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

DECISION

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent les transformations de postes tels que définis ci-dessous :

I – TRANSFORMATIONS DE POSTES DE PERSONNELS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

A compter du 1er février 2023

- 3 postes à l'Etat Major – suite réussite concours
  Adjoint administratif ..... Adjoint administratif principal de 2ème classe

- 1 poste à l'Etat-Major
  Adjoint technique ..... Adjoint technique principal de 2ème classe

A compter du 1er mars 2023

- 1 poste à l'Etat Major
  Adjoint technique ..... Adjoint technique principal de 2ème classe

- 1 poste à l'Etat Major
  Agent de maîtrise ..... Agent de maitrise principal

- 2 postes à l'Etat Major
  Adj adm principal de 2ème classe Adj adm principal de 1ère classe

- 1 poste à l'Etat Major
  Agent de maitrise principal ..... Technicien

II - TRANSFORMATIONS DE POSTES DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

A compter du 1er mars 2023

- 3 postes : CFT et centres de secours mixtes

  Sergent..... Adjudant

- 3 postes en centres de secours mixtes

  Caporal ..... Sergent

- 2 postes en centres de secours mixtes

  Caporal ..... Caporal-chef

L'impact financier de ces modifications est intégré aux orientations budgétaires pour l'année 2023.

En outre, est présenté ci-après le tableau des effectifs du SDIS arrêté au 1er janvier 2023 qui ne tient pas compte des modifications de postes proposées dans le présent rapport.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES CREES	POSTES POURVUS
FILIERE SAPEURS-POMPIERS			
Colonel hors classe	A	1	1''
Colonel		1	1''
Lieutenant-colonel		1	1
Commandant		4	3
Capitaine		5	4
Médecin de classe normale		1,2	0,2'
Pharmacien de classe normale		1	1
Infirmier		2	2
Lieutenant hors classe	B	1	0
Lieutenant 1ère classe		8	8
Lieutenant 2ème classe		8	8
Adjudant-chef et Adjudant	C	32	32
Sergent-chef et Sergent		24	24
Caporal-chef		5	5
Caporal		25	25
TOTAL FILIERE SAPEURS-POMPIERS		**119,2**	**115,2**
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	0
Attaché		1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1
Rédacteur principal 2ème classe		4	4
Rédacteur		2	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7	7
Adjoint administratif principal 2ème classe		5	5
Adjoint administratif		13	13
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		**33**	**31**
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	A	2	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2
Technicien principal 2ème classe		3	3
Technicien		2	0*
Agent de maîtrise principal	C	2	1
Agent de maîtrise		5	3
Adjoint technique principal 1ère classe		5	5
Adjoint technique principal 2ème classe		3	3
Adjoint technique		6	5
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		**30**	**24**
TOTAL AGENTS		**182,2**	**170,2**
CONTRACTUELS		**5**	**0**
VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE		**6**	**0**
APPRENTIS		**3**	**1**
EFFECTIF TOTAL		**196,2**	**171,2**

* un poste occupé par un agent contractuel
'' un agent détaché sur un emploi fonctionnel

CASDIS DU 25 JANVIER 2023
PROCES-VERBAL DU RAPPORT N°5

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°5
MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES
DU SDIS DE L'ORNE

CASDIS DU 25 JANVIER 2023
PROCES-VERBAL DU RAPPORT N°5

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SDIS DE L'ORNE

L'organigramme de l'établissement est un document vivant qui s'adapte aux évolutions de notre structure. Chacune des modifications d'intitulé de postes concernant les personnels administratifs et techniques nécessitent la mise à jour du tableau permettant la répartition des postes par groupe de fonctions.

Ainsi, il est proposé de remplacer l'annexe RIFSEEP – Groupes et montants maximums des délibérations du 2 juin 2022, par l'annexe du présent rapport à compter du 1er février 2023.

Le comité social territorial du SDIS (CST) a émis un avis favorable sur les modifications à intervenir telles qu'elles vous sont présentées dans le présent rapport.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition et de substituer à compter du 1er février 2023, le tableau RIFSEEP – Groupes et montants maximums, conformément au tableau annexé au présent rapport.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°6
PARTICIPATION DU SDIS A LA PROTECTION SOCIALE DE SES AGENTS

PARTICIPATION DU SDIS A LA PROTECTION SOCIALE DE SES AGENTS

L'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance (art.24° de l'ordonnance n° 2021-175).

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Le SDIS de l'Orne s'est engagé depuis 2014 dans l'accompagnement de l'ensemble de ses agents, au travers d'une participation annuelle au frais d'une couverture sociale complémentaire. Lors du CASDIS du 21 octobre 2021 vous avez approuvé l'élargissement de la participation à la prévoyance.

Une participation aux frais de mutuelle et de prévoyance est prévue pour l'ensemble des personnels percevant une rémunération de la part du SDIS, dès le 1er jour du mois suivant sa souscription à une garantie labellisée.

Afin d'atteindre les échéances réglementaires, je vous propose de définir la participation du SDIS, selon les modalités suivantes :

	Mutuelle		**Prévoyance**	
	Evolution de la participation	Montant versé / agent	Evolution de la participation	Montant versé / agent
1er février 2023	+ 1 euro	13€	+ 1 euro	6€
1er janvier 2024	+ 1 euro	14€		6€
1er janvier 2025		14€	+ 1 euro	7€
1er janvier 2026	+ 1 euro	15€		7€

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition de participation aux contrats de mutuelle et de prévoyance labellisés pour les personnels percevant une rémunération de la part du SDIS, selon l'échéancier proposé ci-dessus.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

SDIS ORNE

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°7

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE CAPORAL

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE CAPORAL

Les concours des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C sont organisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Les dispositions règlementaires prévoient la possibilité de conventionner entre SDIS pour l'organisation d'un seul et même concours.

La coordination assurée par l'Etat-Major Interministérielle de Zone conduit à l'organisation des concours d'accès au grade de caporal au cours du second semestre 2023. Le SDIS d'Ille et Vilaine en assurera la coordination.

Notre établissement public souhaite s'associer à l'organisation de ces concours au travers d'un conventionnement avec le SDIS 35.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent : - Le SDIS à participer à l'organisation de ce concours porté par le SDIS de l'Ille et Vilaine - Le président à signer la convention qui sera établie ainsi que l'ensemble des documents afférents.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING.

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Adjudant Mathieu BETTON - Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°8
REVALORISATION DES PRESTATIONS DE FORMATION ET AUTRES SERVICES FACTURABLES POUR L'ANNEE 2023

REVALORISATION DES PRESTATIONS DE FORMATION ET AUTRES SERVICES FACTURABLES POUR L'ANNEE 2023

Le CASDIS du 25 janvier 2022 a délibéré sur les tarifications des prestations suivantes :

- Formation d'un stagiaire d'un SDIS ou d'un établissement public ou privé intégré au sein d'une formation au profit des agents du SDIS de l'Orne.
- Les hébergements.
- La mise à disposition des plateaux techniques, des parcours sportifs, du gymnase, des engins et des salles
- La mise à disposition d'un formateur au profit de structures publiques ou privées.
- Jury d'examen SSIAP et diplômes

Celles-ci doivent être réévaluées chaque année en prenant en compte la progression de l'indice INSEE des prix à la consommation – ensemble des ménages – France (identifiant 001759970) qui évolue de **6,08%** de juillet 2021 (106.40) à juillet 2022 (112.87).

Cette nouvelle tarification est applicable à compter du **1er février 2023.**

Les prestations s'effectueront dans le cadre préalable d'une convention établie entre le SDIS de l'Orne et l'éventuel demandeur, d'un devis ou un état de frais estimatif accepté en fonction des cas de figure.

A. TARIFICATION 2022 DE FORMATION D'UN STAGIAIRE D'UN SDIS OU D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVE INTEGRE AU SEIN D'UNE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DU SDIS DE L'ORNE

Tarif de formation par jour et par stagiaire hors hébergement comprenant :

- L'amortissement et l'entretien des locaux.
- Les salaires et charges des personnels.
- Les frais de fonctionnement.
- Le coût pédagogique.
- Les repas du midi.
- Les frais logistiques.

Tarif SDIS MANCHE **: 53,21 €**

Tarif autres SDIS et établissements publics ou privés : **188,98 €**

B. TARIFS 2022 DES HEBERGEMENTS

Hébergement au sein du Centre de Secours d'ALENCON :
Tarif de la nuitée avec petit déjeuner par stagiaire : **33,39 €**
Tarif du diner : **à prix coutant**

Hébergement en dehors du Centre de Secours d'ALENCON : **à prix coûtant**

C. TARIFICATION 2022 DE MISE A DISPOSITION DES PLATEAUX TECHNIQUES

Tarif autres SDIS et établissements publics ou privés : **188,98 €** par stagiaire et par jour

Tarif comprenant :	**Tarif ne comprenant pas :**
- L'amortissement et l'entretien des locaux	- Les hébergements
- Les frais de fonctionnement	- Les repas des formateurs et accompagnateurs
- Les frais administratifs	- Le nettoyage des plateaux
- Les repas du midi	- Les engins, les salles de cours
- La présence d'un logisticien du SDIS 61	- L'officier de sécurité

D. TARIFICATION 2022 DE MISE A DISPOSITION DES "PARCOURS SPORTIFS DU SAPEUR-POMPIER"

Tarif : **177,76 € par jour et par installation**

E. TARIFICATION 2022 DE MISE A DISPOSITION D'UN FORMATEUR AU PROFIT DE STRUCTURES PUBLIQUES OU PRIVEES

Le SDIS de l'Orne est parfois sollicité par les organismes publics ou privés afin de leur mettre à disposition un formateur pour une intervention hors de nos locaux.

La tarification revalorisée en l'absence de délibération de l'organisme demandeur, est la suivante :

Face à face pédagogique : Formateur de **catégorie A** : **69,62 €** par heure
Formateur de **catégorie B et C** : **47,49 €** par heure

Rajout des frais de déplacement : **1,41 €** par km sur la base du parcours VIA MICHELIN entre la résidence administrative du formateur et la commune du lieu de la formation.

F. TARIFICATION 2022 DE LA MISE A DISPOSITION DU GYMNASE

Gymnase de la Direction Départementale : **39,28 €** par heure

G. TARIFICATION 2022 DE MISE A DISPOSITION DES ENGINS

Engin Pompe : **452,21 €/ jour**

Véhicule de Secours Routiers : **395,34 €/jour**

Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes : **338,57 €/jour**

Véhicule Léger : **56,46 €/jour**

Véhicule de Transport de Personnel : **56,46 €/jour**

Véhicule Tout Usage : **56,46 €/jour**

Echelle Pivotante Automatique avec conducteur SDIS 61 : **564,67 €/jour**

H. TARIFICATION 2022 DE MISE A DISPOSITION DES SALLES

Mise à disposition des salles disponibles sur le site de la Direction ou dans les centres de secours du département, avec une durée minimale de deux heures :

- Salle de cours : Centre de Formation Territorial, Etat Major ou CIS : **29,35 €/heure**
- Salle de réunion LEANDRE : **58,72 €/heure**

I. TARIFICATION 2022 PRESTATIONS DE PRESIDENCE DE JURY D'EXAMEN ET DIPLOMES

Jury d'examens SSIAP	**Forfait**	Jury SSIAP 1 : 536,50€ Jury SSIAP 2 : 590,16€ Jury SSIAP 3 : 751,11€
Frais de vérification, de signature, de plastification, et de timbrage des diplômes remis. Délivrance de diplôme SSIAP, à la suite de recyclage, remise à niveau ou module complémentaire	**Frais variable**	10,74€ par diplôme

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ces propositions et autorisent : - L'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er février 2023. - La signature des conventions et des actes administratifs nécessaires avec les organismes extérieurs dans le cadre de la présente délibération.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Laurent MARTING.

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

EXTRAIT
Procès-verbal du rapport n°9 : rapport social unique 2021
du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Paul BOURGEOIS – Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU – M. Jean GRIMBERT - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER – M. Joaquim PUEYO - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Capitaine Laurent DELION

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - M. Frédéric LEVEILLE

Adjudant-chef Laurent SAVOYE, Président de l'UDSP

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°9
RAPPORT SOCIAL UNIQUE
ANNÉE 2021

RAPPORT SOCIAL UNIQUE
ANNÉE 2021

Suite à la parution début janvier 2022 de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044930851), les centres de gestion ont développé leur application https://www.donnees-sociales.fr/ qui devient le seul mode de collecte pour ces indicateurs. De leur côté, les éditeurs de logiciel SIRH ont été destinataires du cahier technique leur permettant la réalisation des développements informatiques utiles aux outils destinés à leurs collectivités clientes, en particulier les plus grandes structures.

Sur ce point, nous avons été confrontés à une non-réponse de la part de notre développeur la société ANTIBIA. En effet, l'absence de mise à disposition des données nous a conduit à vous proposer une rédaction décalée dans le temps. Un engagement avait été pris pour décembre 2022 par la société.

Cependant, Antibia nous a fait savoir qu'ils n'étaient pas en capacité de nous produire le fichier attendu. C'est pourquoi nous avons été contraints de générer le rapport de façon manuel, ce qui représente un travail colossal dans un délai très court.

Le RSU vous est présenté aujourd'hui sans toutefois pouvoir produire une analyse comparative avec les chiffres 2020.

Ce rapport a reçu un avis favorable des membres du comité social territorial.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce rapport social unique établit au titre de l'année 2021.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
- 2 FEV. 2023

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL
APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2023

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

M. Christophe de BALORRE, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration. Il présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 2 février 2023 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 25 janvier 2023, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
31 MARS 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°1

COMPTE DE GESTION 2022

COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2022 fait apparaître des montants totaux en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement identiques à ceux indiqués au compte administratif.

Les résultats budgétaires de l'exercice ainsi que les résultats d'exécution du budget sont présentés en annexes.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent le compte de gestion de Monsieur Marc LE MOIGNE, Payeur départemental.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°2

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats comptables

Les résultats du compte administratif 2022, conformes à ceux du compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental, sont les suivants :

Résultat 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de clôture
Fonctionnement	17 954 553,14	17 896 885,38	-57 667,76	2 392 063,66	2 334 395,90
Investissement	5 049 059,99	4 503 363,48	-545 696,51	-1 150 351,93	-1 696 048,44
Totaux	23 003 613,13	22 400 248,86	-603 364,27	1 241 711,73	638 347,46

Les résultats du compte administratif pour l'exercice 2022 font ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 2 334 395,90 € et un déficit cumulé d'investissement de 1 696 048,44 €, soit un excédent global de 638 347,46 €.

La section de fonctionnement

I. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	Total budgété 2022	CA 2022	Taux de réalis° CA / Crédits
Charges à car. général (011)	2 478 469	*2 732 807*	3 450 000	*2 825 589*	81,90%
Frais de personnel (012)	11 069 521	*11 782 386*	13 422 008	*12 425 572*	92,58%
masse salariale	*8 026 805*	*8 452 542*	*9 375 010*	*8 773 094*	*93,58%*
indemnités SPV / Prestations retraite SPV	*2 755 295*	*3 024 260*	*3 650 000*	*3 304 244*	*90,53%*
autres	*287 422*	*305 585*	*396 998*	*348 234*	*87,72%*
Autres charges de gestion courante (65)	98 350	*86 368*	132 635	*130 081*	98,07%
Frais financiers (66)	73 008	*62 020*	90 000	*60 627*	67,36%
Charges exceptionnelles (67)	2 088	*9 027*	10 000	*5 817*	58,17%
Sous-total dépenses réelles	***13 721 436***	***14 672 609***	***17 104 643***	***15 447 686***	***90,31%***
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	2 383 646	2 429 338	2 650 000	2 506 867	94,60%
dont dot° aux amortisst "équipements hors bâtiment"	*1 933 989*	*1 979 396*	*2 167 600*	*2 055 386*	*94,82%*
dont dot° aux amortisst "bâtiments"	*449 657*	*449 941*	*482 400*	*451 481*	*93,59%*
Total	**16 105 082**	**17 101 947**	**19 754 643**	**17 954 553**	**90,89%**

II. Les recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	Total budgété 2022	CA 2022	Taux de réalis° CA / Crédits
Atténuation de charges (013)	161 368	191 376	63 930	182 144	284,91%
Produits de sces, du domaine & ventes diverses (70)	960 777	1 207 041	884 900	1 251 816	141,46%
dont rembt des transports sanitaires réalisés par carence des ambulanciers privés	*217 676*	*100 000*	*100 000*	*160 000*	160,00%
dont rembt des prest° du SDIS au profit des SMUR	*400 000*	*400 000*	*400 000*	*400 000*	100,00%
Contributions et participations (74)	*15 743 548*	*15 783 585*	*15 873 910*	*15 881 822*	100,05%
dont communes et EPCI	*6 325 229*	*6 374 566*	*6 468 910*	*6 468 910*	100,00%
dont Département	*9 400 000*	*9 400 000*	*9 400 000*	*9 400 000*	100,00%
Autres produits de gestion courante (75)	2	1	39 839	121 056	303,86%
Produits exceptionnels (77)	74 793	44 887	0	0	0,00%
Sous-total recettes réelles	***16 940 488***	***17 226 890***	***16 862 579***	***17 436 838***	***103,41%***
Neutralisation des amortissements	449 657	449 941	482 400	451 481	93,59%
Amortissement des subventions transférables	8 567	8 567	17 600	8 567	48,67%
Sous-total recettes d'ordre	***458 223***	***458 508***	***500 000***	***460 048***	***92,01%***
Total	**17 398 711**	**17 685 398**	**17 362 579**	**17 896 885**	**103,08%**

La section d'investissement

I. Les dépenses d'investissement

	CA 2020	CA 2021	Total Budgété 2022	CA 2022	Taux de réalis° CA / Crédits
Résultat antérieur (001)	667 732	0	0	0	0%
Dépenses imprévues (020)	0	0	0	0	0%
Emprunts et dettes assimilées (16)	846 148	489 941	581 811	401 262	69%
dont emprunt revolving	*0*	*0*	*114 296*	*0*	*0%*
Immobilisations incorporelles (20)	38 236	31 373	25 000	10 056	40%
Subventions d'équipement versées (204)	100 000	100 000	0	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	1 474 133	3 308 707	3 211 220	2 150 522	67%
Immobilisations en cours (23)	145 941	226 329	3 607 835	2 027 172	56%
Sous-total dépenses réelles	***3 272 190***	***4 156 350***	***7 425 866***	***4 589 012***	***62%***
Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	458 223	458 508	500 000	460 048	92%
Opérations patrimoniales (041)	0	0	100 000	0	0%
Sous-total dépenses d'ordre	***458 223***	***458 508***	***600 000***	***460 048***	***77%***
Total	**3 730 413**	**4 614 858**	**8 025 866**	**5 049 060**	**63%**

II. Les recettes d'investissement

	CA 2020	CA 2021	Total budgété 2022	CA 2022	Taux de réalis° CA / Crédits
Résultat antérieur investissement (001)	0	166 114	0	0	0,00%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 512 881	869 054	582 285	579 676	99,55%
Subventions d'investissement reçues (13)	0	0	883 640	116 820	13,22%
Emprunts et dettes assimilées (16)	0	0	4 960 293	1 300 000	26,21%
dont emprunt revolving		*0*	*114 296*	*0*	0,00%
Sous-total recettes réelles	***1 512 881***	***1 035 168***	***6 426 218***	***1 996 496***	***31%***
Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	2 383 646	2 429 338	2 650 000	2 506 867	94,60%
Opérations patrimoniales (041)	0	0	100 000	0	0,00%
Sous-total recettes d'ordre	***2 383 646***	***2 429 338***	***2 750 000***	***2 506 867***	***91,16%***
Total	**3 896 527**	**3 464 506**	**9 176 218**	**4 503 363**	**49,08%**

Depuis le 1er janvier 2022, le SDIS de l'Orne applique le référentiel M57. En conséquence, certaines dépenses et recettes ne sont plus soumis aux mêmes chapitres.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent le compte administratif de l'exercice 2022.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°3
AFFECTATION DU RESULTAT 2022

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

I. RESULTAT 2022

Le résultat de l'exercice 2022 constaté au compte administratif et au compte de gestion figure au tableau ci-dessous :

	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Résultat année N	Résultat de fonctionnement reporté N-1	1 149 669,14	1 840 896,96	2 392 063,66
	Total recettes de fonctionnement N	17 398 710,95	17 685 398,18	17 896 885,38
	- Total dépenses de fonctionnement N	16 105 082,43	17 101 946,79	17 954 553,14
	= Solde de l'exercice N	**1 293 628,52**	**583 451,39**	**-57 667,76**
	Résultat cumulé	**2 443 297,66**	**2 424 348,35**	**2 334 395,90**
	Résultat d'investissement reporté N-1	-667 732,07	166 114,30	-1 150 351,93
	Total recettes d'investissement N	3 896 527,33	3 298 391,42	4 503 363,48
	dont emprunt			
	- Total dépenses d'investissement N	3 062 680,96	4 614 857,65	5 049 059,99
	= Solde de l'exercice N	**833 846,37**	**-1 316 466,23**	**-545 696,51**
	Résultat cumulé	**166 114,30**	**-1 150 351,93**	**-1 696 048,44**
Affectation des résultats N+1	Restes à réaliser en recettes	116 820,00	1 416 820,00	2 716 820,00
	dont emprunt		*1 300 000,00*	*2 600 000,00*
	Restes à réaliser en dépenses	885 335,00	298 752,76	923 785,00
	Solde des restes à réaliser	-768 515,00	1 118 067,24	1 793 035,00
	Besoin / Excédent de financement	**-602 400,70**	**-32 284,69**	**96 986,56**
	Couverture du besoin de financement	602 400,70	32 284,69	0,00
	Dotation complémentaire			
	Total affectation au compte 1068	**602 400,70**	**32 284,69**	**0,00**
	Excédent de fonctionnement au compte 002	**1 840 896,96**	**2 392 063,66**	**2 334 395,90**

II. RAPPEL DES REGLES D'AFFECTATION

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le résultat de clôture s'élève à 2 334 395,90 €. Il est proposé de l'affecter :

- en excédent de fonctionnement reporté pour 2 334 395,90 € (compte 002) afin d'équilibrer le budget primitif 2023.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent l'affectation du résultat 2022 dans les conditions précisées ci-dessus.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°4

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément au calendrier budgétaire, ce rapport fait suite au vote :

- du rapport sur l'évolution des ressources et des charges le 20 octobre 2022,
- des orientations budgétaires 2022 – 2024 le 25 janvier 2023.

En 2023, le SDIS poursuivra les actions entreprises en 2020 visant à répondre aux problématiques mises en évidence dans le SDACR[2], à savoir :

- Sécuriser la distribution des secours ;
- Recentrer l'activité opérationnelle sur le cœur de métier qu'est l'urgence et préparer ses évolutions ;
- Construire une réponse adaptée aux risques particuliers ;
- Développer la politique de qualité de vie au service.

L'ensemble de ces mesures sera réalisé avec la volonté de s'inscrire dans une politique durable répondant aux enjeux de développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Cependant, la situation géopolitique et économique entoure d'incertitudes très larges les prévisions budgétaires, et même la construction de ce projet de budget primitif 2023.

À ce titre, le budget primitif 2023, qui découle de ces orientations, est proposé à hauteur de **28 809 745 €**, soit **20 443 471 €** au titre du fonctionnement et **8 366 274 €** au titre de l'investissement.

[2] Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

La section de fonctionnement

III. Les dépenses de fonctionnement

	Taux de réalis° CA / Crédits	Evolution CA2021/ CA2020 (en €)	Evolution CA2021/ CA2020 (en %)	Total budgété 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / Crédits 2022 (en €)	Evolution BP 2023 / Crédits 2022 (en %)	Part dans le budget
Charges à car. général (011)	81,58%	254 338	10,26%	3 450 000	*2 825 589*	3 632 022	182 022	5,28%	17,77%
Frais de personnel (012)	90,18%	712 865	6,44%	13 422 008	*12 425 572*	13 708 486	286 478	2,13%	67,06%
masse salariale	*94,25%*	*425 737*	*5,30%*	*9 375 010*	*8 773 094*	*9 623 912*	248 902	2,65%	47,08%
indemnités SPV / Prestations retraite SPV	*80,66%*	*268 965*	*9,76%*	*3 650 000*	*3 304 244*	*3 648 724*	-1 276	-0,03%	17,85%
autres	*87,99%*	*18 163*	*6,32%*	*396 998*	*348 234*	*435 850*	38 852	9,79%	2,13%
Autres charges de gestion courante (65)	84,32%	-11 982	-12,18%	132 635	*130 081*	139 400	6 765	5,10%	0,68%
Frais financiers (66)	71,91%	-10 988	-15,05%	90 000	*60 627*	135 213	45 213	50,24%	0,66%
Charges exceptionnelles (67)	54,86%	6 939	332,31%	10 000	*5 817*	10 000	0	0,00%	0,05%
Sous-total dépenses réelles	***88,28%***	***951 173***	***6,93%***	***17 104 643***	***15 447 686***	***17 625 121***	***520 478***	***3,04%***	***86,21%***
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	99,16%	45 691	1,92%	2 650 000	2 506 867	2 818 350	168 350	6,35%	13,79%
dont dot° aux amortisst "équipements hors bâtiment"	*100,22%*	*45 407*	*2,35%*	*2 167 600*	*2 055 386*	*2 348 350*	*180 750*	8,34%	11,49%
dont dot° aux amortisst "bâtiments"	*94,72%*	*284*	*0,06%*	*482 400*	*451 481*	*470 000*	*-12 400*	-2,57%	2,30%
Total	**89,68%**	**996 864**	**6,19%**	**19 754 643**	**17 954 553**	**20 443 471**	**688 828**	**3,49%**	**100,00%**

L'augmentation proposée permet de prendre en compte les évolutions tarifaires liées à la reprise économique (carburants, frais d'énergie, etc.), les impacts de la loi Matras, l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine et de la valorisation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires en année pleine. Par ailleurs, le SDIS est passé à la M57 au 1er janvier 2022. À ce titre, certains biens sont désormais amortis au prorata temporis.

IV. Les recettes de fonctionnement

	Total budgété 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / Crédits 2022 (en €)	Evolution BP 2023 / Crédits 2022 (en %)	Part du budget
Atténuation de charges (013)	63 930	182 144	109 955	46 025	71,99%	0,61%
Produits de sces, du domaine & ventes diverses (70)	884 900	1 251 816	1 199 800	314 900	35,59%	6,63%
dont rembt des transports sanitaires réalisés par carence des ambulanciers privés	*100 000*	*160 000*	*355 000*	*255 000*	255,00%	*1,96%*
dont rembt des prest° du SDIS au profit des SMUR	*400 000*	*400 000*	*400 000*	*0*	0,00%	*2,21%*
Contributions et participations (74)	*15 873 910*	*15 881 822*	*16 274 220*	*400 310*	2,52%	*89,87%*
dont communes et EPCI	*6 468 910*	*6 468 910*	*6 862 220*	*393 310*	6,08%	*37,89%*
dont Département	*9 400 000*	*9 400 000*	*9 400 000*	*0*	0,00%	*51,91%*
Autres produits de gestion courante (75)	39 839	121 056	50 000	10 161	25,50%	*0,28%*
Produits exceptionnels (77)	0	0	0	0	0,00%	*0,00%*
Sous-total recettes réelles	***16 862 579***	***17 436 838***	***17 633 975***	***771 396***	***4,57%***	***97,38%***
Neutralisation des amortissements	482 400	451 481	455 500	-26 900	-5,58%	2,62%
Amortissement des subventions transférables	17 600	8 567	19 600	2 000	11,36%	0,11%
Sous-total recettes d'ordre	***500 000***	***460 048***	***475 100***	***-24 900***	***-4,98%***	***2,74%***
Total	**17 362 579**	**17 896 885**	**18 109 075**	**746 496**	**4,30%**	**100%**

V. L'équilibre de la section de fonctionnement

Afin d'assurer le financement des charges estimées pour 2023, l'excédent de fonctionnement constaté en 2022 est repris pour équilibrer le budget à hauteur de **2 334 395 €**. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur ces dépenses de fonctionnement et compte tenu du calendrier budgétaire du Département, une clause de revoyure sur la contribution du Département au budget du SDIS sera examinée lors de l'assemblée départementale du 30 juin 2023. Cette temporalité permettra d'ajuster au mieux des besoins réels du Sdis pour ajuster la contribution du Département. Une décision modificative permettra d'intégrer ces éléments au budget du SDIS lors du CASDIS programmé le 4 juillet prochain.

La section d'investissement

III. Les dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Reports 2023	Budget 2023	Part du budget (BP)
Résultat antérieur (001)	1 150 352	1 696 048		1 696 048	22,79%
Dépenses imprévues (020)	0	0		0	0,00%
Emprunts et dettes assimilées (16)	581 811	688 926		688 926	9,26%
dont emprunt revolving	*114 296*	*114 296*		114 296	1,54%
Immobilisations incorporelles (20)	25 000	175 800		175 800	2,36%
Subventions d'équipement versées (204)	0	0		0	0,00%
Immobilisations corporelles (21)	2 940 920	2 523 615	594 275	3 117 890	33,91%
Immobilisations en cours (23)	3 830 000	1 782 000	329 510	2 111 510	23,94%
Sous-total dépenses réelles	***8 528 083***	***6 866 389***	***923 785***	***7 790 174***	***92,26%***
Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	500 000	476 100		476 100	6,40%
Opérations patrimoniales (041)	100 000	100 000		100 000	1,20%
Sous-total dépenses d'ordre	***600 000***	***576 100***	***0***	***576 100***	***7,74%***
Total	**9 128 083**	**7 442 489**	**923 785**	**8 366 274**	**100,00%**

IV. Les recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Report	Total budgété 2023	Part du budget
Résultat antérieur investissement (001)		0	0		0,00%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	582 285	400 000		400 000	7,08%
Subventions d'investissement reçues (13)	816 820	1 216 820	116 820	1 333 640	21,54%
Emprunts et dettes assimilées (16)	3 860 293	1 114 284	2 600 000	3 714 284	19,72%
dont emprunt revolving	*114 296*	*114 296*	*0*	114 296	2,02%
Sous-total recettes réelles	***5 259 398***	***2 731 104***	***2 716 820***	***5 447 924***	***48,34***
Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	2 650 000	2 818 350		2 818 350	49,89%
Opérations patrimoniales (041)	100 000	100 000	0	100 000	1,77%
Sous-total recettes d'ordre	***2 750 000***	***2 918 350***	***0***	***2 918 350***	***48,84***
Total	**8 009 398**	**5 649 454**	**2 716 820**	**8 366 274**	**100,00%**

Après reprise des résultats, le besoin d'emprunt est estimé à 1 000 000 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré : ➢ Approuvent le projet de budget primitif 2023 ; ➢ Autorisent M. le Président à signer les différentes conventions découlant de ce budget et tout autre acte nécessaire à l'exécution du présent budget.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°5
CONSTRUCTION DU CIS DE MORTAGNE

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

CONSTRUCTION DU CIS DE MORTAGNE

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Notre conseil d'administration a décidé en 2019 de porter le montant de l'opération relative à la construction d'un nouveau CIS[3] à Mortagne pour un montant de 2 750 000 €.

Courant de l'année 2021, le SDIS a délégué la maîtrise d'ouvrage relative à la construction du CIS de Mortagne à l'Office Public de l'Habitat de l'Orne.

La construction du CIS de Mortagne s'achèvera courant 2023. De ce fait, les paiements des décomptes définitifs s'effectueront en 2024.

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme estimée à **2 750 000 €** sont ajustés selon l'échéancier suivant :

Opérations	Crédits antérieurs	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Total de l'opération
Construction d'un CIS à Mortagne	208 200 €	2 250 000 €	220 000 €	71 800,00 €	2 750 000 €
Total AP	**208 200**	**2 250 000**	**220 000**	**71 800**	**2 750 000**

DECISION

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent l'ajustement des crédits de paiement du programme relatif à la construction du CIS de Mortagne.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

[3] Centre d'incendie et de secours

CASDIS DU 23 MARS 2023
PROCES-VERBAL DU RAPPORT N°6

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°6
TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent la transformation des postes tels que définis ci-dessous :	**DECISION**

I – TRANSFORMATIONS DE POSTES DE PERSONNELS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

A compter du 1er avril 2023

- 1 poste à l'Etat Major – suite à recrutement
  Attaché ..... Attaché principal
- 1 poste à l'Etat-Major – suite à recrutement
  Agent de maitrise ..... Adjoint technique
- 1 poste à l'Etat Major
  Adjoint administratif principal de 2ème classe..... Adjoint administratif

II - TRANSFORMATIONS DE POSTES DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

A compter du 1er avril 2023

- 1 poste : Centres de secours mixtes

  Lieutenant Hors Classe ..... Lieutenant 2ème classe
- 3 postes : Centres de secours mixtes

  Sergent ..... Caporal

L'impact financier de ces modifications est intégré aux orientations budgétaires pour l'année 2023.

En outre, est présenté ci-après le tableau des effectifs du SDIS arrêté au 1er avril 2023.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
31 MARS 2023

SDIS ORNE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES CREES	POSTES POURVUS
FILIERE SAPEURS-POMPIERS			
Colonel hors classe	A	1	1
Colonel		1	1''
Lieutenant-colonel		1	1
Commandant		4	3
Capitaine		5	4
Médecin de classe normale		1,2	0,2'
Pharmacien de classe normale		1	1
Infirmier		2	2
Lieutenant hors classe	B	1	0
Lieutenant 1ère classe		8	8
Lieutenant 2ème classe		8	8
Adjudant-chef et Adjudant	C	35	35
Sergent-chef et Sergent		21	20
Caporal-chef		7	7
Caporal		23	23
TOTAL FILIERE SAPEURS-POMPIERS		**119,2**	**115,2**
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	0
Attaché		1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1
Rédacteur principal 2ème classe		4	4
Rédacteur		2	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	9
Adjoint administratif principal 2ème classe		5	5
Adjoint administratif		11	11
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		**33**	**32**
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	A	2	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2
Technicien principal 2ème classe		3	3
Technicien		3	0*
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Agent de maîtrise		4	2
Adjoint technique principal 1ère classe		5	5
Adjoint technique principal 2ème classe		5	5
Adjoint technique		4	4
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		**30**	**29**
TOTAL AGENTS		**182,2**	**170,2**
CONTRACTUELS		**5**	**0**
VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE		**6**	**0**
APPRENTIS		**3**	**1**
EFFECTIF TOTAL		**196,2**	**171,2**

* un poste occupé par un agent contractuel
'' un agent détaché sur un emploi fonctionnel
' un agent mis à disposition

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°7
REFORME DE MATERIELS

CASDIS DU 23 MARS 2023
PROCES-VERBAL DU RAPPORT N°7

REFORME DE MATERIELS

Des matériels du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne sont à réformer.

Il s'agit soit de biens hors service et irréparables, soit d'immobilisations devenues vétustes et obsolètes compte tenu de leur âge et de l'évolution des normes qui régissent les moyens des services d'incendie et de secours.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent : - La réforme de ces matériels dans les conditions les plus avantageuses pour le SDIS ; - M. le Président à faire pratiquer la vente aux enchères publiques, après récupération éventuelle des pièces pouvant encore servir, soit par la Direction Nationale des Interventions Domaniales, soit par l'intermédiaire d'une plateforme Internet spécialisée, soit par tout autre moyen permettant la vente de ces biens ; - M. le Président à détruire les biens qui ne pourraient pas être vendus ; - M. le Président à signer toute pièce qui pourrait être nécessaire à la réforme, à la cession ou à la destruction de ces biens.	DECISION

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
31 MARS 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°8
TRANSFERT DE TERRAIN
PERCHE EN NOCE

Le S.D.I.S. de l'orne est propriétaire d'un terrain situé 24 Rue Modeste Romet à Perche en Nocé.

Cette parcelle (AC 127), d'une superficie de 14a01 accueille le centre de secours de Perche en Nocé

Dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité porté par l'Agence National du Sport (ANS) et le label Terre de Jeux 2024 , la mairie de Perche en Nocé prévoit le réaménagement de l'espace sportif jouxtant le terrain du centre de secours.

Pour la faisabilité du projet, la mairie de Perche en Nocé sollicite le S.D.I.S pour le transfert d'une partie de terrain dans les conditions de répartitions suivantes :

- 4 Attribution de 2a76 à la commune
- 4 Attribution de 0a42 au S.D.I.S.

En contrepartie la mairie s'engage à prendre en charge les travaux d'aménagement de la parcelle dans les conditions définies.

- Création d'un nouvel accès au centre de secours et travaux de voirie ad hoc
- Retrait des cellules de stockage pour agrandissement du parking.
- Agrandissement et nivellement des espaces verts
- Réalisation des clôtures.

L'acte sera établi par Maître ROGEZ de l'office notarial de Rémalard en Perche.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé le transfert de 2a34 à la mairie de Perche en Nocé.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent cette proposition de transfert de terrain et : ➢ Acceptent le transfert de terrain aux conditions précisées ci-dessus. ➢ Autorisent M. le Président à entreprendre les démarches administratives nécessaires au transfert de terrain. ➢ Autorisent M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert et autoriser la délégation de signature à un clerc de notaire en cas de visioconférence.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING .

RECEPTION PREFECTURE DE L'ORNE LE :
31 MARS 2023

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 23 MARS 2023

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Sophie DOUVRY - M. Claude DUVAL - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent MARTING - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO - Mme Virginie VALTIER

Colonel Dominique PORTENARD, Directeur Départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint

Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL - Présidente de l'UDSP

M. Marc LE MOINE, payeur départemental

Commandant Loïc JOURDAN - Lieutenant Sébastien KIRIMAT

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme Anick BRUNEAU - M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Frédéric LEVEILLE - M. Gérard LURÇON - Mme Charlène RENARD - Mme Sylvie SERAIS

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Mme Angélina CANTEL

PROCÈS-VERBAL N°9
DEMANDE DE SUBVENTION

LE FONDS VERT

L'Etat développe un nouveau mécanisme d'aide dénommé « Le Fonds Vert ». L'axe 2 de ce fonds porte sur la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation. Le SDIS est éligible et nous souhaitons nous lancer dans cette démarche. En effet, le SDACR et le projet d'établissement associé ont mis en exergue la nécessité d'évoluer dans le domaine des feux de forêt et d'espaces naturels. Les démarches sont en cours depuis maintenant 3 années. L'accès à ces fonds aura pour effet d'accélérer la démarche de consolidation de notre réponse.

Contexte et ambition :

L'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72000 hectares brûlés en France (soit 8 fois plus que la moyenne).

Le changement climatique aggravera l'exposition à ce risque.

Le fonds vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficience de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Eligibilité et sélection des projets :

Les actions soutenues auront pour effet d'améliorer la connaissance des risques, la prévention des feux dans les massifs forestiers, la protection des zones habitées situées dans des zones de risque sur le territoire métropolitain et dans les territoires d'outre-mer.

A ce titre, le projet de notre SDIS porterait sur la cartographie embarquée et l'amélioration de la performance des engins de lutte dédiés à ce type de risque.

Le montant de ce projet est estimé à 450 000€ dont 100 000€ de fonctionnement (abonnement pour 5 ans d'usage des logiciels associés)

Instruction des dossiers :

Le Préfet du département procédera à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée. La délibération proposée fait partie des pièces constitutives du dossier.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent cette proposition et : ➢ Autorisent M. le Président à solliciter la demande de subvention pour l'année en cours ou les années concernées ; ➢ Autorisent M. le Président à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.	**DECISION**

RECU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
31 MARS 2023

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

SDIS ORNE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne
12, Rue Philippe Lebon – 61000 ALENCON
02.33.81.35.00
Directeur de la publication :
Christophe de BALORRE, Président
Rédacteur en chef :
Colonel Dominique PORTENARD, DDSIS
Mme Virginie GUYON-DANIEL, assistante de direction
Dépôt légal : 30.09.2022
Tirage à .. exemplaires
Publication gratuite